

Connaissances, attitudes et pratiques des producteurs laitiers vis-à-vis du registre d'élevage

A study of dairy farmer knowledge, attitudes and behaviour towards farm registers

A. DERNBURG (1), J. FABRE (1), P. SULPICE (2), D. CALAVAS (1)

(1) AFSSA - Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, 31 Av. Tony Garnier, 69364 Lyon cedex 07

(2) FEVEC - Fédération des Eleveurs et Vétérinaires En Convention. Le Thévenon, 69850 Saint Martin en Haut

INTRODUCTION

Selon la loi d'orientation agricole n°99-574 et l'arrêté ministériel du 2 juin 2000, tout détenteur d'animaux destinés à la commercialisation de produits alimentaires doit tenir un registre d'élevage afin d'améliorer la traçabilité des animaux d'élevage et des soins qui leur sont dispensés. Une enquête portant sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des éleveurs vis-à-vis du registre d'élevage a été effectuée chez des producteurs de lait de vache adhérents à un groupement vétérinaire conventionné en région Rhône-Alpes. Quelques résultats préliminaires sont présentés ci-dessous.

1. MATERIEL ET METHODES

1.1. ELEVAGES CIBLES

Les élevages enquêtés ont été tirés au sort parmi une liste de producteurs laitiers Rhône-Alpins adhérents à la Fédération des Eleveurs et Vétérinaires En Convention (FEVEC). Les exploitations comprenant plusieurs ateliers d'élevage ont été exclues de l'étude lorsque les mêmes médicaments vétérinaires pouvaient être utilisés chez les vaches laitières et l'espèce complémentaire (chèvres, porcs, vaches allaitantes, etc.)

1.2. QUESTIONNAIRE

L'enquête a été menée sous forme d'entretien dirigé, avec un questionnaire pré-établi. Les questions, semi-ouvertes ou fermées, étaient renseignées soit directement, soit après consultation du registre d'élevage.

1.2.1. Connaissances

La connaissance du contenu du registre a été évaluée en proposant les cinq volets définis réglementairement (Tableau 1) et en demandant aux éleveurs de sélectionner le(s) volet(s) qui, selon eux, en faisait(en)t partie.

1.2.2. Attitudes et pratiques

Les attitudes et pratiques ont été abordées en vérifiant l'existence sur l'exploitation d'un registre, ou du moins d'un carnet sanitaire, et le niveau d'enregistrement des soins. Les éleveurs ont aussi répondu à des questions relatives aux contraintes (temps, "paperasserie" supplémentaire, aucune ou autre) imposées par la tenue du registre, et à l'utilité du registre (inutile, utile, indispensable). Enfin, nous avons demandé aux éleveurs s'ils adhéraient à une démarche qualité (ex : AOC, charte de qualité) et si la tenue du registre fait partie des obligations de cette démarche.

2. RESULTATS

Sur 26 exploitations enquêtées, deux ne répondaient pas aux critères d'inclusion et ont été écartées.

2.1. CONNAISSANCES

Seuls deux éleveurs ont identifié les cinq volets réglementaires du registre ; un éleveur n'a cité aucun volet. Le tableau 1 donne les taux de reconnaissance des différents volets.

2.2. ATTITUDES ET PRATIQUES

Dix-sept éleveurs avaient un registre d'élevage/carnet sanitaire permanent (classeur, cahier, feuilles volantes, fichier informatique, ou combinaison de ceux-ci), trois autres notaient

les soins uniquement sur un tableau effaçable. Paradoxalement, cinq des éleveurs sans registre permanent adhéraient à une démarche qualité. Seulement cinq éleveurs parmi les 17 détenteurs d'un registre permanent ont indiqué que le registre n'engendrait pas de contraintes supplémentaires. La quasi totalité des éleveurs (22/24) ont affirmé que le registre était utile voire indispensable, même s'ils n'en possédaient pas. Cependant, seuls 11 détenteurs de registre permanent sur 17 avaient noté le dernier traitement vétérinaire effectué, alors que 12 d'entre eux affirmaient noter les soins apportés aux veaux et génisses.

Tableau 1 : taux de reconnaissance des volets du registre d'élevage

Volet du registre d'élevage	% éleveurs ayant cité ce volet (n= 24)
Fiche synthétique décrivant l'exploitation	50,0
Registre des mouvements d'animaux	58,3
Fiche synthétique par espèce détenue	29,2
Carnet sanitaire avec l'enregistrement des soins	66,7
Interventions des vétérinaires traitants et Services Vétérinaires	75,0

3. DISCUSSION

Les résultats préliminaires de cette enquête indiquent que le registre d'élevage ne fait pas encore partie des outils courants de l'exploitation laitière, même si la majorité des éleveurs affirment que le registre est utile voire indispensable. Cette incohérence est probablement due à plusieurs facteurs :

- un manque d'informations : les cinq volets réglementaires du registre ne sont pas connus explicitement par les éleveurs, alors qu'ils disposent le plus souvent des informations correspondant à ces volets. Par exemple, la FEVEC fournit aux éleveurs des outils de suivi et d'enregistrement, des bilans annuels (Sulpice *et al*, 1999) et, depuis 2002, des aides à la traçabilité (fiche synthétique en partie pré-remplie, récapitulatif des ordonnances, attestation de suivi sanitaire) ;

- le registre présente des contraintes supplémentaires alors que les éleveurs ne perçoivent pas le bénéfice qu'ils peuvent en retirer. Par exemple, la bonne tenue d'un registre d'élevage est une obligation formelle des démarches qualité mais elle n'est pas encore indispensable à la qualification.

CONCLUSION

Ces premiers résultats démontrent qu'un travail d'information est indispensable pour une bonne utilisation du registre d'élevage. L'étude sera étendue au-delà du cadre des groupes vétérinaires conventionnés dans le but de contribuer à la formulation de recommandations relatives à la tenue et l'utilisation des registres en élevage bovin.

Nous remercions les éleveurs de la FEVEC qui ont participé à cette étude.

Sulpice P., Delacroix M., Caillaux T., Seon P. 1999. Renc. Rech. Rum., 6, 69-72.